

Orientations budgétaires 2013

Malgré la hausse des dépenses obligatoires
et la baisse des enveloppes budgétaires

**Le Conseil général
préserve son
autofinancement et
sa capacité d'investissement
au service de l'Aube**

► **Groupe d'ameublement Cauval**
Déblocage d'une aide de 150 000 €
pour contribuer au plan de sauvetage
du site de Bar-sur-Aube

► **Etablissements et services médico-sociaux**
L'évolution des dépenses toujours maîtrisée
10 ouvertures prévues dans l'Aube d'ici fin 2013

► **Permanence des soins dans la région**
Non à la réorganisation proposée par l'ARS

2013 : continuer à investir, malgré (et contre) la crise

Dans l'Aube comme ailleurs, l'année 2013 sera assurément marquée par la crise économique et financière. Avec des conséquences directes sur le tissu économique local – comme c'est déjà le cas, actuellement, avec le groupe Cauval à Bar-sur-Aube

► **S'agissant tout particulièrement des collectivités, l'étau devrait continuer à se resserrer, réduisant peu à peu les marges de manœuvre :**

- gel des dotations financières accordées par l'Etat (en attendant une probable diminution en 2014 et en 2015),
- difficultés accrues d'accès au crédit,
- hausse continue des dépenses sociales.

Malgré ces sombres perspectives, le Conseil général de l'Aube présente, pour 2013, des orientations budgétaires plus favorables que dans la plupart des départements.

► **Alors que beaucoup de conseils généraux ont des difficultés à se financer, les indicateurs « Aube » restent au vert.**

C'est là le fruit d'une politique continue de maîtrise des dépenses de fonctionnement – politique encore accentuée, depuis 2010, avec l'adoption du « plan de sauvegarde » des finances.

► **L'endettement, à l'approche de l'année 2013, reste extrêmement contenu, Plus encore que d'habitude, il demeure inférieur aux moyennes nationales. 202 € / habitant pour l'Aube, cela représente :**

58 % d'écart en moins, par rapport à la moyenne de l'ensemble des départements et 62 % en moins, par rapport à la moyenne des départements de population équivalente.

► **L'autofinancement, en légère régression, reste à un niveau très correct :** 28,7 M€ contre un peu plus de 31 M€ aux orientations budgétaires 2012.

► **La capacité d'investissement demeure élevée.**

Passant de 70 à 85 M€, elle permettra au Conseil général de poursuivre son action en faveur du développement économique et de l'attractivité du territoire :

- extension de l'hôtel du département / centre de congrès,
- construction d'un bâtiment destiné à l'école d'ingénieurs EPF,
- extension de l'Université de technologie de Troyes (UTT)
- extension de l'Ecole supérieure de commerce de Troyes (ESC),
- rénovation du collège Paul-langevin à Romilly-sur-Seine.

... et cela, tout en remplissant ses missions obligatoires (routes, social, etc)

► Le tout, en proposant qu'il n'y ait pas de hausse du seul taux d'imposition sur lequel le Conseil général peut encore intervenir : la taxe foncière.

Etablissements et services sociaux et médico-sociaux

- ▶ L'évolution des dépenses limitée à 0,95 % pour l'année 2013
- ▶ 10 ouvertures d'établissements et services en vue (300 emplois env.)

Tout en maîtrisant les dépenses, le Conseil général continuera d'agir, en 2013, en faveur des personnes les plus exposées aux difficultés sociales.

Le cas des établissements et services sociaux et médico-sociaux est révélateur :

- d'un côté, le Conseil général fixe à 0,95 % le taux d'évolution maximal des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux « soumis à tarification départementale » (*autrement dit, dans lesquels le Conseil général fixe le prix de journée, et où il finance – ou contribue à financer – les frais de séjour*).
- de l'autre, son budget parviendra à absorber l'incidence d'une douzaine d'établissements et services nouveaux. Structures qui contribueront au mieux-être des Aubeois, jeunes, personnes âgées, et/ou handicapées.

▶ 10 nouveaux établissements ou services d'accueil d'ici fin 2013

Une fois l'autorisation accordée, il faut souvent plusieurs années – parfois 5-6 ans - avant de voir aboutir les projets d'établissements et services médico-sociaux. Diverses autorisations accordées entre 2006 et 2011 vont ainsi déboucher, courant 2013, sur une série d'ouverture de nouvelles structures dans l'Aube pour personnes âgées et personnes handicapées.

Calendrier (sous réserve)

Ouverture	Lieu	Type d'établissements ou services créés
Janvier 2013	Creney-près-Troyes	EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées). 60 lits, dont 12 dédiés aux pathologies Alzheimer
Janvier 2013	Soulaines-Dhuys	EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées). 60 lits, dont 20 dédiés aux pathologies Alzheimer, et 4 places d'accueil de jour)
A partir du 1er trimestre 2013	Rosières-près-Troyes	Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés (15 places) et foyer occupationnel (45 places)
2 ^e trimestre 2013	Lusigny-sur-Barse	Transfert du Domaine de Vaux avec extension du foyer de vie de 44 à 62 places et création d'un foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés de 12 places
2 ^e trimestre 2013	Fontvannes	Foyer d'accueil médicalisé et foyer occupationnel pour adultes handicapés (11 et 31 places, dont 1 place d'accueil temporaire par structure) –
septembre 2013	Arcis-sur-Aube	Unité Alzheimer de l'EHPAD (13 lits et 2 places d'accueil de jour).
fin 2013	Lusigny-sur-Barse	EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées). 75 lits dont 14 dédiés aux pathologies Alzheimer.

Ces nouvelles structures s'ajoutent à trois autres, récemment ouvertes (fin 2012) :

- le **Village d'enfants de Bréviandes** (50 places, dont un pavillon pour ados de 8 places)

- le foyer d'accueil médicalisé et le foyer de vie pour adultes handicapés à Romilly-sur-Seine (12 et 36 lits).

Groupe d'ameublement Cauval
Le Conseil général contribue au plan de sauvetage du site de Bar-sur-Aube
Une avance remboursable de 150 000 € pour aider à lancer la production de matelas « sans marque »

Le Conseil général de l'Aube s'associe au plan de sauvetage du site du groupe d'ameublement Cauval, à Bar-sur-Aube.

Il débloque 150 000 € d'avances remboursables pour abonder un fonds d'aides publiques d'1 million d'euros devant permettre le démarrage rapide d'une nouvelle activité : la production de matelas « sans marque » dont la commercialisation se fera essentiellement *via* Internet et *via* la grande distribution.

► **Un million d'euros d'aides publiques pour un projet de 2,2 M€**

Pour ce projet estimé à 2,2 M€, Cauval met à disposition des investissements de production évalués à 1,2 M€. Le reste (1 M€) est financé par des pouvoirs publics sous forme d'avances remboursables sur 5 ans, sans différé d'amortissement.

Financement du plan de sauvetage

Etat	500 000 €
Conseil régional Champagne-Ardenne	150 000 €
Conseil général de l'Aube	150 000 €
Communauté de communes de Bar-sur-Aube	25 000 €
Commune de Bar-sur-Aube	25 000 €
Fonds de revitalisation	150 000 €
Total	1 000 000 €

► **Le « sans marque » : une diversification plus rapide à mettre en œuvre que le recyclage de literie**

Considérant que le marché du matelas « sans marque » enregistre des résultats satisfaisants en Grande-Bretagne mais qu'il demeure faiblement exploité en France, Cauval souhaite développer ce créneau au plus vite, compte tenu de l'urgence de la situation.

Confronté à de graves difficultés (baisse de 80 % des commandes, endettement fort), le groupe espère ainsi sauvegarder un certain volume d'activités – et donc, des emplois – sur le site de Bar-sur-Aube. En particulier dans ses sociétés Latfoam (clic-clac) et Logibar (logistique).

Une autre piste de diversification de l'activité avait été évoquée : celle du recyclage et du développement de produits à base de fibres recyclables de literie. Cette activité innovante déjà développée par Cauval en Ardèche, à Flaviac, semblait prometteuse – notamment en raison de la mise en place d'une éco-contribution obligatoire sur l'ameublement à partir du 1^{er} mars 2013. Actuellement toutefois, cette solution apparaît difficile à mettre en œuvre pour

l'entreprise : trop longue (24 à 30 mois de délai sans compter le temps de finalisation du plan de financement), et trop coûteuse (projet à 20 millions d'euros).

► **Cauval à Bar-sur-Aube : près de 700 salariés répartis dans 5 sociétés**

1^{er} fabricant de sièges, canapés et literie en France, le groupe Cauval compte environ 5 000 salariés en Europe – dont 699 sur le site de production et de logistique de Bar-sur-Aube.

A Bar-sur-Aube, les salariés sont répartis dans 5 sociétés dont 2 sont actuellement en redressement judiciaire.

Sociétés du groupe Cauval à Bar-sur-Aube	Activité	Situation
Atmosphères intérieurs	Fabrication de canapés	En redressement judiciaire ; avec période d'observation jusqu'à fin avril 2013
Cipal	Production de literie de marque (Dunlopillo, Tréca, Simmons)	
Latfoam	Fabrication de clic-clac	Forte dépendance de gros donneurs d'ordre (Conforama, But) ; Rentabilité indirectement affectée par la défaillance d'Atmosphères intérieurs
Logibar	Prestations logistiques pour Atmosphères Interiors, Latfoam et Logibar	Rentabilité directement affectée par la défaillance d'Atmosphères intérieurs
OC Management	Fonctions transversales non productives pour le compte des 4 autres sociétés présentes à Bar-surAube	En redressement judiciaire ; avec période d'observation jusqu'à fin avril 2013

Permanence des soins en Champagne-Ardenne

Non au projet de l'Agence régionale de santé (ARS)

L'Agence régionale de santé (ARS) devrait recevoir un avis défavorable de la part du Conseil général de l'Aube sur son projet de réorganisation de la permanence des soins en Champagne-Ardenne.

► **Les 3 principaux points de désaccord**

- **la diminution du nombre de points de garde liée à l'agrandissement des secteurs d'intervention.** L'Aube ne comporterait plus que 7 grands secteurs en 2013 (au lieu de 11 aujourd'hui) puis seulement 4 immenses secteurs* d'ici 5 ans
- **l'éloignement, pour certaines populations, de près d'une heure du point de garde le plus proche**, – et cela, alors même que l'ARS précise qu'elle n'a pas encore étudié les modalités de transport des patients vers les points de garde....,
- **la disparition des moyens de régulation propres au département** entre 0h et 8 h, au profit d'une régulation régionale unique.

* Les 4 immenses secteurs proposés par l'ARS d'ici à 5 ans

- Aix-en-Othe/Estissac/Ervy-le-Châtel/Saint-Lyé/Troyes/Bouilly/Saint-Parres-lès-Vaudes
- Romilly-sur-Seine/Méry-sur-Seine/Arcis-sur-Aube/Mailly-le-Camp/Ramerupt/Charmont-Sous-Barbuise ;
- Bar-sur-Aube/Brienne-le-Château/Chavanges/Soulaines-Dhuys/Lusigny-sur-Barse/Vendeuvre-sur-Barse/Piney ;
- Bar-sur-Seine/Les Riceys/Chaource/Essoyes/Mussy-sur-Seine.

► **La permanence des soins :**

une mission différente et complémentaire de l'aide médicale d'urgence

La mission de « permanence des soins » est différente de l'aide médicale d'urgence.

Elle **concerne les besoins de soins non programmés qui peuvent survenir en dehors des heures d'ouvertures habituelles des cabinets médicaux**, autrement dit :

- tous les jours de 20 heures à 8 heures
(2 périodes étant distinguées dans l'organisation : 20 heures /minuit et minuit/8 h)
- les dimanches et jours fériés de 8 heures à 20 heures,
- les samedis à partir de midi.

Cette permanence est assurée, sur la base du volontariat, par des médecins généralistes exerçant dans des cabinets médicaux, maisons, pôles et centres de santé ainsi que par les médecins exerçant dans des associations de permanence de soins telles que SOS Médecin.